



Une Ville qui bouge

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE HOMBOURG-HAUT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le lundi 3 juillet 2023 à 16 heures 30 sous la présidence de Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente.

Sont présents : M. MULLER (jusqu'au point N°3) - Mme FILIPPELLI -
Mme HILLEBRAND - Mme ZINS - Mme KANICZ -
Mme SCHAUMLOEFFEL -

Absentes : Mme THIL a donné procuration à Mme HILLEBRAND -
Mme MULLER-GULDNER - Mme SCHLICKLING

Le quorum prescrit étant atteint, Madame la Vice-Présidente déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour est examiné comme suit :

Point N°1

Approbation du procès-verbal du 4 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Point d'information

Droits relatifs à la collecte et à la conservation des données personnelles et anonymisation des dossiers présentés en Conseil d'Administration

Afin d'assurer le suivi des situations, le CCAS collecte des données à caractère personnel : nom, prénom, adresse, ressources et charges des personnes qui vivent au foyer. Des éléments relatifs à la situation sociale et aux aides demandées sont également collectés.

Le CCAS garantit la plus stricte confidentialité de ces informations qui ne sont connues que des services communaux intervenant pour la préparation et le suivi administratif des secours urgents et des aides facultatives accordés avant leur présentation devant le Conseil d'Administration.

Il est proposé que les informations soient rendues anonymes pour rendre compte de l'attribution des secours urgents auprès du Conseil d'Administration du CCAS, ainsi que pour l'examen des demandes d'aides facultatives en séance.

Les données seront archivées 10 ans, pour justifier comptablement de l'utilisation des fonds publics.

Chaque usager peut accéder aux données le concernant ou demander leur effacement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, la personne désignée comme déléguée à la protection des données (DPD) peut être contactée.

Ces mesures sont applicables à partir de ce jour.

Point N°2

Délégation accordée à Madame la Vice-Présidente concernant l'attribution des secours urgents

Les administrateurs sont informés des attributions de secours intervenus en faveur de 34 familles en situation de précarité pendant la période du 04/04/2023 au 30/06/2023

- Espèces :	40,00 €
- Tickets services :	1 460,00 €
- Tickets services énergie :	40,00 €
 - TOTAL :	 1 540,00 €

Nombre de familles orientées vers la Conférence Saint Vincent de Paul par le C.C.A.S. durant cette période : 40

Point N°3

Dossiers de demandes d'aides financières

Trois demandes d'aides financières ont été présentées lors de ce Conseil d'Administration.

Situation 1 :

Les membres du Conseil d'Administration sont sollicités par un habitant pour une prise en charge d'une facture d'électricité d'un montant de 268,98 €.

Monsieur vit seul, il est âgé de 53 ans et bénéficie de l'allocation adulte handicapée (AAH) versée par la CAF depuis plus de 10 ans, suite à des problèmes de santé importants. Ses ressources mensuelles s'élèvent à 1236 € (APL comprise) pour des charges mensuelles de 1187 €.

Monsieur rencontre des difficultés de gestion budgétaire et a accumulé plusieurs dettes (loyer, impayés crédit, frais médicaux ...) avec mise en place de plusieurs échéanciers qu'il n'arrive plus à honorer. Il a déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France pour assainir sa situation. Afin de ne pas augmenter ses dettes auprès d'ENES il sollicite le Conseil d'Administration pour une aide financière.

Les membres du Conseil d'Administration accordent à l'unanimité la prise en charge de sa dernière facture d'électricité d'un montant de 268, 98 €.

Situation 2 :

Les membres du Conseil d'Administration sont sollicités par une habitante pour une participation au loyer de ce mois soit 359 €.

Madame vit seule, elle est âgée de 70 ans et elle est retraitée. Malgré tous ses efforts, Madame rencontre des difficultés budgétaires car ses charges sont importantes par rapport à ses ressources. La caisse de retraite a été sollicitée pour une aide au chauffage et à l'énergie (300€ ont été accordés). Madame bénéficie de la Conférence Saint Vincent de Paul mensuelle, le CCAS apporte son soutien par des bons alimentaires.

Ses charges mensuelles sont de 923 € (hors alimentation) pour des ressources de 1068 €.

Madame est découragée car elle ne trouve pas de solutions pour le paiement de ses charges et sollicite les organismes pour lui venir en soutien.

Après avoir entendu les explications complémentaires fournies par madame la Vice-Présidente, les membres accordent cette aide de 359 € qui sera versée directement au bailleur.

Situation 3 :

Les membres du Conseil d'Administration sont sollicités par un habitant pour une aide à une facture de gaz de 1000 €.

Monsieur est salarié, il est divorcé et vit avec son fils de 25 ans. Il est propriétaire d'une ancienne maison de famille, qui n'a pas de double vitrage, qui est mal isolée.

Cette maison est chauffée au gaz et depuis l'automne dernier, Monsieur ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire ses factures ont fortement augmenté. La facture de janvier s'élève à 1938,64€ et celle d'avril à 1994,71 €.

Malgré des versements mensuels réguliers auprès du fournisseur ENGIE, il lui reste 1026 € de dettes à couvrir, la prochaine facture arrivant dans quelques jours.

Monsieur a envisagé toutes sortes de solutions, il a fait des devis pour isoler sa maison, pour changer son mode chauffage (ex : pompe à chaleur), mais il voit que ces modifications sont onéreuses et qu'il ne peut pas y faire face.

Monsieur sollicite le CCAS à titre exceptionnel pour une aide au paiement de la facture de gaz afin d'assainir la situation et afin de pouvoir honorer la facture à venir.

A titre exceptionnel, les membres du Conseil d'Administration accorde une aide de 1000 € pour le paiement d'une partie de la facture de gaz, la somme sera versée directement au fournisseur ENGIE.

Point N°4

Demande de subvention 2023 de la Conférence-Saint-Vincent-de-Paul

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

La Société de Saint-Vincent-de-Paul est une association loi 1901 qui regroupe de nombreuses antennes locales fondées et gérées par des bénévoles. Ce formidable réseau de solidarité a pour mission d'endiguer la solitude et l'isolement sur tout le territoire. Les antennes locales de la Société de Saint-Vincent-de-Paul sont appelées Conférences et on en compte plus de 1000 en France. L'association solidaire s'est même étendue à l'international, elle est désormais présente dans plus de 140 pays.

Une équipe locale, située sur notre commune au 33 rue Principale à Hellering, s'active pour les personnes en état de précarité sur notre commune.

Le Président de la Conférence-Saint-Vincent-de-Paul sollicite l'octroi d'une subvention pour les frais de fonctionnement pour l'année 2023.

Lors du débat d'orientation budgétaire du 28 février 2023, les administrateurs ont émis un avis favorable pour la reconduction de la subvention de fonctionnement annuelle à

l'Association Conférence Saint-Vincent-de-Paul, étant précisé que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Vice-Présidente et avoir remercié l'équipe locale pour son investissement, **les membres du Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la reconduction du versement d'une subvention à la Conférence-Saint-Vincent-de-Paul d'un montant de 3 000 € pour l'année 2023.**

Madame ZINS Chantal, bénévole à la Conférence Saint Vincent de Paul s'abstient.

Point n°5

Seniors En Vacances 2023 : prise en charge des frais inhérents au séjour

Madame Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

Le voyage « Seniors en Vacances 2023 », en collaboration avec le C.C.A.S. de Freyming-Merlebach et la participation financière de l'ANCV, se déroulera du 23 septembre au 30 septembre 2023 à Lamoura, dans le Jura, au Village Vacances « Neige et Plein Air ».

Cette année, 40 hombourgeois et 25 freymingeois participeront à ce séjour.

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire 2023, les deux C.C.A.S. prendront en charge les frais inhérents à ce séjour. Plus précisément il s'agit des frais de transport en bus (aller et retour sur le lieu de vacances), les frais de nuitée du chauffeur de bus (le soir en arrivant et le veille du retour), le coût du séjour des accompagnatrices, la taxe de séjour pour les 3 personnes ainsi qu'un contrat d'assurance (pris notamment en cas d'interruption de séjour).

Le C.C.A.S. de Hombourg-Haut règlera la totalité des frais : 4 326,00 € au transporteur SOTRAM, 1 076,74 € à Neige et Plein Air.

Les membres du Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président :

- **à prendre en charge la somme de 4 326,00 € à verser au transporteur SOTRAM à Sarreguemines,**
- **à prendre en charge la somme de 1 076,74 € à verser au prestataire Neige et Plein Air,**
- **à solliciter le paiement, au prorata du nombre de participants, auprès de la commune de Freyming-Merlebach soit la somme de 2 077, 98 €.**

Point N°6

Modification de la charte « Bourse au permis »

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Ville a mis en place depuis le conseil municipal du 31 janvier 2012 le dispositif « Bourse au Permis » pour 8 à 10 jeunes de la commune par an.

Elle concerne les jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi et habitant en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV).

Elle consiste à la prise en charge par la commune d'une partie du coût de la formation en contrepartie d'une activité de service public (120 h) effectuée par le jeune au profit de la Ville.

La Ville voudrait ouvrir aux jeunes de 18 à 30 ans, pour les personnes sans emploi, les demandeurs d'emploi, les emplois précaires et les étudiants, toujours sous conditions de ressources.

La Ville voudrait également ouvrir à d'autres auto-écoles, tel que l'auto-école Kaya de Forbach, l'auto-école Albert de Freyming-Merlebach, en plus de l'auto-école Julien de Hombourg-Haut, afin de permettre aux jeunes étudiants d'aller réviser leur code après leur cours.

Chaque auto-école propose un forfait spécifique, mais le principe reste le même :

- Un versement d'acompte à l'inscription sera demandé au jeune.
- A l'obtention de l'épreuve théorique, le jeune informera le CCAS de la ville, qui versera alors la bourse de 800 € (400 € versés par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville et 400 € pris en charge par la Ville après la réalisation des 120 h).

En cas de non-réussite à l'épreuve théorique dans les 18 mois à compter de l'inscription du bénéficiaire, il est convenu que la bourse soit annulée de plein droit. Les jeunes seront sélectionnés par une commission composée de l'élue(e) chargé(e) des affaires sociales ainsi que du CCAS. Une charte sera signée avec le jeune et le CCAS qui indiquera les devoirs et les obligations des 2 parties.

Une fois sélectionné le jeune s'engage à :

- Suivre régulièrement les cours de code et les thèmes de sécurité routière, participer aux examens blancs.
- Réaliser l'activité qui lui a été confiée dans les 6 mois suivant la signature de la charte et rencontrer régulièrement le CCAS chargé du suivi.
- Tenter au moins 1 fois dans les 12 mois suivant la signature de la charte, de passer son épreuve théorique du code de la route.

Compte tenu de ce qui précède, et après avoir entendu les explications complémentaires de Madame la Vice-Présidente, des membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président :

- à modifier la « Charte Bourse au Permis »,
- à signer la charte avec les jeunes acceptés dans le dispositif,
- à signer une convention avec les auto-écoles choisies,
- à verser au jeune une bourse de 800 € (400 € versés par l'Etat dans le cadre du contrat de Ville et 400 € par la Ville) après la réalisation des 120 heures de travaux et l'obtention du code de la route.

Point N°7

Demande de subvention à association APEI Moselle

Mme Samira BOUCHELIGA, Vice-Présidente :

L'APEI Moselle est une association reconnue d'utilité publique à but non lucratif affiliée à l'Unapei. Elle s'est donnée pour mission d'accueillir les personnes handicapées mentales, leurs familles et amis, de les écouter, de les accompagner et de construire des solutions adaptées aux besoins et attentes de chacun tout au long de leur vie.

Son ambition est d'obtenir l'inclusion des personnes handicapées dans la société en faisant valoir leurs droits et devoirs et en agissant sur le regard porté sur elles.

Les missions sont :

- Accueillir, écouter et accompagner les personnes handicapées mentales, leurs familles et leurs amis,
- Faire valoir leurs droits et leurs devoirs pour obtenir leur inclusion dans la société,
- Favoriser leur participation et leur expression,
- Construire des solutions adaptées aux besoins et aux attentes de chacun.

L'humanisme, le respect, la dignité et la solidarité sont leurs principales valeurs.

Après avoir présenté toutes ses félicitations aux dévouements des membres de l'association et afin de soutenir leurs actions, **les membres du Conseil d'Administration accordent une subvention d'un montant de 500 €.**

Point N°8

Informations diverses

Fête des Seniors

Cette année la fête des seniors a eu lieu le dimanche 21 mai 2023. Cette journée a permis de rassembler environ 450 personnes à la salle des fêtes, décorée sur le thème du printemps et les insectes. Le traiteur Pierre Philippe de Diebling a régalié les convives, l'orchestre « Fred Music » les a fait danser.

Pour les seniors qui n'ont pas pu venir et qui avaient réservé leur cadeau, un colis gourmand leur a été distribué tout au long du mois de juin. Ce colis a été confectionné par « La Cave des Vignerons » de Freyming-Merlebach.

Le Dispositif de Réussite Educative (DRE) pendant l'été

Afin de soutenir les enfants des quartiers, le Dispositif de Réussite Educative du C.C.A.S. participe à l'élaboration de parcours personnalisés et adaptés à chaque situation.

Cet été, le dispositif intervient auprès de nombreux enfants pour une prise en charge financière partielle du coût du centre aéré. L'intervention du dispositif permet à de nombreux enfants de participer durant plusieurs semaines aux activités des centres sociaux.

7 enfants vont bénéficier d'un stage de révision dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative.

Les 29-30 août et 1^{er} septembre, les enfants vont être pris en charge par deux éducatrices de Moissons Nouvelles. Ils vont partir en mini-séjour au centre équestre d'Abreschviller, pour des révisions, des jeux et des séances équitérapies.

Action « Bougez en Moselle »

Le CCAS propose à ses habitants l'action "Bougez en Moselle", projet sport-santé bien-être porté par le CDOS 57 (Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle).

Ce projet propose et développe un programme d'activités physiques et sportives adaptées, encadré par un personnel qualifié.

Le public visé est très éloigné d'une pratique sportive régulière et a une méconnaissance des bienfaits de cette pratique sur leur santé et leur bien-être.

Une première séance a eu lieu, mardi 13 juin 2023. Elle a été animée par une diététicienne portée sur le thème « sport et nutrition » et une présentation de l'action a été faite par le CDOS afin de planifier les séances de sport.

12 personnes étaient présentes pour cette première rencontre. Les séances de sport adaptées débuteront à la rentrée de septembre, encadrées par une professionnelle du club de gym « Espérance » de Freyming-Merlebach.

Thé dansant

Cette année, le CCAS a d'ores et déjà proposé 4 après-midis de thés dansants aux seniors de la commune de Hombourg-Haut.

Après une participation en constante augmentation, l'après-midi du mois de juin a réuni un peu moins de danseurs. Cependant l'ambiance était au rendez-vous avant l'été et notre orchestre a joué au-delà de l'heure prévue.

A noter dans vos agendas les prochaines dates les mercredis 4 octobre et 15 novembre 2023 !

Séniors en vacances 2024

Les seniors ont émis le souhait de partir au bord de la mer, mais la destination est très demandée et nous n'avons pas eu de place les années précédentes.

Dès à présent, le CCAS s'est mis en contact avec ARTES Tourisme pour le séjour 2024 à AMBLETEUSE en Normandie.

L'agence demande de choisir entre ces 2 dates : du 8 au 25 août 2024 ou du 22 au 29 septembre 2024.

Les membres du Conseil d'Administration proposent à l'unanimité de retenir la semaine fin septembre pour le voyage des séniors 2024.

**Tous les points de l'ordre du jour étant examinés,
Madame la Vice-Présidente, lève la séance à 17 h 45**